

Qu'est-ce que l'Alliance pancanadienne (APC)?

L'Alliance pancanadienne est un regroupement d'associations provinciales et territoriales d'orthophonie et d'audiologie et de l'association nationale (Orthophonie et Audiologie Canada ou OAC).

Que fait l'APC?

- Ce groupe d'information et de réseautage partage des nouvelles, des idées et des ressources sur les questions professionnelles liées aux troubles de la parole, du langage et de l'audition.
- Il adopte des plans stratégiques qui appuient le travail des professionnels en orthophonie et en audiologie à l'échelle du Canada par l'intermédiaire de leurs associations provinciales et territoriales. L'Alliance collabore sur les questions qui ont une incidence sur nos organismes professionnels et sur les clients que servent nos professions.
- Le groupe de réseautage détermine les aspects prioritaires en défense des intérêts et en intervention, tout en respectant les rôles complémentaires des associations membres, aux échelons provincial, territorial et national.
- Il participe à des rencontres qui ont lieu tout au long de l'année pour coordonner les efforts des associations membres, y compris mais sans s'y restreindre la défense des intérêts, la sensibilisation et l'éducation du public, les avantages aux membres individuels et les médias sociaux.
- Il représente les membres à l'échelle du Canada par l'intermédiaire de leurs associations provinciales et territoriales.

L'APC n'a aucun mandat en matière de réglementation.

Combien de membres compte-t-elle?

Elle compte 11 associations membres. Des représentants de chaque association membre (p. ex., le directeur général, le président, le vice-président) assistent aux rencontres. Chaque association désigne un membre ayant droit de vote.

Quels sont les buts stratégiques actuels de l'APC?

- *La défense des intérêts* - a) l'utilisation des médias sociaux, b) les initiatives du Mois de la parole et de l'audition, c.-à-d. une campagne de rédaction de lettres aux députés, c) les partenariats avec les autres organisations, c.-à-d. Accès Troubles de la Communication Canada, (d) l'International Communication Project;
- *la télésanté;*
- *les services aux collectivités rurales;*
- *les services à la population vieillissante;*
- *les temps d'attente.*